

Publié le 24/09/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
10.09.2025
Date d'affichage
10.09.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 30
Titulaires 29
Suppléants 1
Pouvoirs 9
Votants 39
Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Mme Sophie de GIBON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LÉPINAY, MM. Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à M. Gilbert GEMY), Mmes Florence GUÉRIN (pouvoir à M. Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL), Nathaly MONROCQ (pouvoir à Mme Régine ÉNÉE), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à M. Éric MARGERIE), Mme Sophie de GIBON, MM. Daniel BUISSON (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), Matthieu PICHON (pouvoir à M. Joël DUGUEY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à M. Stéphane CASTEL), Céline LEGRIGEIS (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE).

Absents : Mme Florence SERANDOUR, MM. Stéphane AMILCAR, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT.

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2025 / 125

Objet : PERSONNEL – Création de poste au tableau des effectifs des emplois permanents

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent retenu dans le cadre de la promotion interne et de répondre aux récents besoins de renfort en personnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Président propose à l'assemblée :

⇒ La création :

D'un poste d'Attaché (catégorie A) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents,

De deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents.

⇒ La suppression :

De quatre postes de Parcours Emploi Compétences (PEC) (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non permanents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

✎ D'adopter la proposition du Président,

✎ De modifier les tableaux des effectifs des emplois permanents et non permanents présentés en annexe à compter du 18 septembre 2025,

✎ D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✎ AUTORISE le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

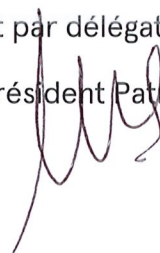
Patricia LECOMTE



Pour le Président,

et par délégation,

le Vice-président Patrice MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr